néral du Comité des Houillères, accompagnés des directeurs ou ingénieurs des différents centres miniers au sujet des revendications des ouvriers mineurs relatives à la journée de huit heures.

Les délégués ont déclaré que dans la situation actuelle, toute modification des conditions du travail dans les mines serait préjudiciable à la production. Les ingénieurs ont ensuite exposé les difficultés que présenterait pour chaque centre minier la réduction à huit heures de la journée de travail effectif. Ils ont reproduit en somme les arguments présentés à la commission extraparlementaire dans la note du Comité général des Houillères.

Dans sa prochaine réunion, mercredi, la Commission entendra les délégués de la Fédération Nationale des Mineurs.

### ENVOI DE PANDORES A SOMAIN

On nous écrit de Somain :

Nos bons bourgeois sont dans une frousse sans pareille au seul mot de grève générale. Qu'ils se tranquillisent, car la gendarmerie vient d'être mise en demeure de trouver du logement pour 150 hommes et des écuries pour 100 chevaux.

Cependant rien dans la commune ne justifie la nécessité de ce déploiement de force armée. Qui paiera les frais? Les bons contribuables, naturellement. Ils seront les dindons de cette mauvaise farce bourgeoise

### L'AGITATION OUVRIÈRE DANS LA LOIRE

*Saint-Etienne, 6 novembre.* — En présence des efforts faits par la fédération autonome des syndicats ouvriers de la Loire pour organiser la grève générale de toutes les corporations en même temps que celle des mineurs si celle-ci était déclarée, Bouchard, secrétaire de la chambre syndicale des mineurs de la Loire, qui avait déjà fait des déclarations publiques pour renier toute solidarité des mineurs avec agitation révolutionnaire, vient de publier une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Depuis quelques jours une bande d'épileptiques cherchent à créer parmi les mineurs je ne sais quelle agitation malsaine et de mauvais aloi ; ces agitateurs révolutionnaires enragés veulent, malgré et contre tous, nous faire faire la grève générale. Se figurent-ils que l'agitation qu'ils créent autour de nous peut en quelque chose avancer l'heure des revendications? Je ne le pense pas. Ce qu'ils veulent c'est se créer une popularité, dut pour cela en souffrir l'organisation prolétarienne tout entière et dût même la grève générale des mineurs devenir impossible.

Cette agitation n'a, en effet, d'autres résultats que de semer la suspicion, la défiance et la haine parmi les mineurs. Nous n'avons pas attendu leurs déclarations pour savoir que la grève était ajournée et nous n'avons pas attendu non plus leurs bruyantes dénominations pour rechercher les causes du mal et le remède à y apporter.

Les organisations minières se sont émues et ont voulu savoir les raisons qui empêchaient la grève générale de se faire, et au lieu de crier par dessus les toits à la trahison, elles se sont mises résolument à l'œuvre et je suis persuadé que de cet effort collectif naîtra une situation nouvelle où on tout cas améliorée.

### Révocation du maire de Bourges

Paris, 6 novembre. — On sait que le maire socialiste de Bourges, le citoyen Vaillandet, vient d'être suspendu de ses fonctions par le préfet du Cher.

Le ministre de l'intérieur a pris connaissance du rapport du préfet et a transformé la suspension du maire en révocation.

## UNE ERREUR JUDICIAIRE

**L'affaire Rabiet. — Une interpellation de Rouanet.**

*Paris, 6 novembre.* — Les chambres réunies de la Cour de cassation examinent, aujourd'hui, le pourvoi en révision formé par le garde des sceaux en faveur de Rabiet, condamné par erreur, le 11 juillet 1899, par la Cour d'assises de la Seine, à sept ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour pour complicité de vol qualifié par recel.

Sa condamnation était intervenue dans les conditions suivantes :

Deux individus s'introduisaient, le 8 décembre 1898, au domicile d'un sieur Lévêque, demeurant à Paris, 17, rue Lemercier, et qu'ils savaient absent de chez lui ; se trouvant en présence de sa femme, ils pénétrèrent dans l'appartement, sous le prétexte d'une perquisition dont ils se prétendaient chargés, en qualité d'agents de police ; puis ils faisaient main basse sur les bijoux et les valeurs qu'ils avaient pu découvrir et se retiraient après avoir frappé violemment à la tête Mme Lévêque au moyen d'une canne plombée.

Un morceau de cette canne, laissé sur le lieu du crime, fit retrouver le principal coupable, un nommé Cardon ; comme Rabiet avait été vu en compagnie de Cardon, quelque temps avant le 8 décembre, on le soupçonna d'avoir été le second des agresseurs de Mme Lévêque. Mais il fut rapidement établi que ce second coupable était un individu nommé Duquenne. Cardon et Duquenne firent d'ailleurs de complets aveux.

Mais Rabiet ne fut point relâché : on l'inculpa du recel des bijoux volés rue Lemercier. Au cours de l'instruction, diverses charges furent relevées contre lui.

Une montre avait été trouvée sur lui : M. Lévêque déclara qu'elle lui avait été prise lors du vol du 8 décembre.

Un rapport de police adressé au juge d'instruction vint affirmer que d'après des renseignements recueillis à diverses sources, Rabiet avait vendu les bijoux à un recéleur de Londres.

Des agents de police affirmèrent avoir vu Cardon et Rabiet causer sur les boulevards, le surlendemain du crime, vers cinq heures du soir.

Enfin, et surtout, Cardon affirma qu'il avait remis les bijoux volés le 8 décembre, à onze heures, dans la cour de la gare Saint-Lazare, à Rabiet, qui les avait vendus.

C'est sur ces faits que Rabiet fut condamné à sept ans de réclusion, tandis que Cardon et Duquenne étaient punis des travaux forcés. Or, le lendemain même de la condamnation, Cardon déclarait qu'il avait accusé à faux Rabiet et cela par esprit de vengeance, s'imaginant qu'il avait été dénoncé par lui ; il réitéra ses déclarations jusque sur son lit de mort.

C'est alors que le ministre de la justice saisit la Cour de cassation d'une demande de révision ; une enquête fut ordonnée par la chambre criminelle.

Il résulte de cette enquête que la montre trouvée sur Rabiet avait été achetée par lui et lui appartenait ; que le rapport de police accusant Rabiet de recel n'était que la reproduction d'une lettre anonyme arrivée au service de la sûreté et, par suite, dénuée de valeur ; qu'enfin, à raison de certains alibis démontrés, Cardon et Rabiet n'avaient pu se voir ni le 8 décembre, à onze heures du matin, ni le 10 décembre, à cinq heures du soir.

C'est dans ces circonstances que la Cour de cassation est appelée à se prononcer ; elle aura à dire si la rétraction de Cardon et les diverses constatations résultant de l'enquête constituent des *faits nouveaux* de nature à établir l'innocence du condamné et donnant, par suite, ouverture à la revision du procès de 1899.

Rouanet annonce son intention d'interpeller le ministre de la justice sur l'erreur judiciaire dont a été victime M. Rabiet.

### Grève de démolisseurs de navires

*Marseille, 6 novembre* — Les ouvriers de la maison Bernard et Delpech, démolisseurs de navires, au nombre environ quatre-vingts, se sont mis hier en grève. Ils exigent que tous les ouvriers non syndiqués soient renvoyés, comme aussi tous les ouvriers étrangers, quoique syndiqués.

Hier soir, les patrons informaient les ouvriers que les chantiers seraient ouverts ce matin, que ceux qui ne répondraient pas à l'appel seraient considérés comme démissionnaires et remplacés.

Ce matin, tous les ouvriers étaient sur les chantiers et un grand nombre, syndiqués ou non, avaient répondu à l'appel, mais au dernier moment, ayant constaté que les patrons n'avaient pas tenu compte de leurs réclamations, tous se sont retirés.

M. Fascombe, président du syndicat des ouvriers démolisseurs et président de la commission exécutive de la grève, a été arrêté pour entrave à la liberté du travail.

### Cabaretiers et bouilleurs de cru

*Paris, 6 novembre.* — D'une intéressante statistique que vient d'établir le ministère des finances il résulte que, pendant l'année 1900, le nombre total des débitants de boissons (Paris excepté) s'est élevé à 435,579 ; celui des bouilleurs de cru distillant habituellement ou occasionnellement, à 925,910.

Les départements qui comptent le plus de débitants de boissons sont : le NORD (18,944), le PAS-DE-CALAIS 22,040, la Seine-Inférieure (12,150), la Seine, moins Paris (11,100). Parmi ceux qui comptent le plus de bouilleurs citons la Lozère (961), les Hautes-Alpes (1,023), les Basses-Alpes (1,139), le Gers (1,142).

En ce qui concerne les bouilleurs de cru, le département de l'Yonne vient en tête avec 51,486 bouilleurs, puis l'Orne (51,451), Lot-et-Garonne (32,297).

Ajoutons enfin que le chiffre des propriétaires récoltants du vin s'élève à 1,505,623 ; celui des propriétaires récoltants à 1,422,230 ; celui des brasseurs à 2,795 ; celui des distillateurs à 4,697.

### Les curés aux enterrements

*Clermont-Ferrand, 6 novembre.* — Le tribunal correctionnel de Riom a jugeait aujourd'hui une affaire intéressante.

M. Parassol, maire de Sainte-Florine, avait pris, il y a quelques mois, un arrêté interdisant aux curés du canton de l'accompagner les enterrements civils.

Le curé et le vicaire de Sainte-Florine ne tinrent aucun compte de cet arrêté et se virent dresser 65 procès-verbaux.

Le Conseil d'Etat, devant lequel l'arrêté avait été déféré, l'avait reconnu valable le juge de paix d'Aigueperse, canton de Sainte-Florine, se basant sur cet arrêté, condamna le curé à la somme de 3 francs pour chaque procès-verbal.

Mais, fort peu satisfaits devant le tribunal correctionnel de Riom du jugement du juge de paix d'Aigueperse, le tribunal a rendu, hier soir, un jugement déclarant l'arrêté du maire pris conformément aux décrets et lois réglementant les funérailles.

En conséquence, les jugements du juge de paix d'Aigueperse et du conseiller de préfecture de Sainte-Florine ont été renvoyés des fins de la poursuite sans frais.

## La Légion d'honneur

DISCOURS DU GÉNÉRAL FLORENTIN

*Paris, 6 novembre.* — A la séance d'installation des nouveaux membres du Conseil de l'ordre, le nouveau chancelier, le général Florentin, a prononcé le discours suivant :

« Je n'avais jamais prévu, dans mes rêves les plus audacieux, que je pourrais être appelé au grand honneur de présider le conseil de l'ordre. Vous avez voulu bien vouloir me choisir pour notre président. Il est bien vrai que, je tiens à le dire, j'ai été le moins du monde surpris devant d'une faveur dont tant d'autres que moi auraient pu être l'objet et dont je ne prévoyais pas, d'ailleurs l'éventualité.

Je tiens à vous dire encore, messieurs, à l'honneur du gouvernement républicain bien, que, contrairement à ce qu'ont insinué de nombreux journaux, il ne m'a pas demandé en aucun engagement ni aucune promesse.

Le conseil est donc reconstitué, mais non remanié à dessein, et c'est à leur seul renom de sûreté de jugement et d'impartialité, que les nouveaux membres, aussi bien que leurs collègues doivent l'honneur d'avoir été appelés à en faire partie.

Nous continuerons à travailler sous la haute et claire vision indépendante du grand-maître de l'ordre ; nous maintiendrons la plus grande déférence dans nos relations avec les pouvoirs publics ; mais sur le terrain des principes, notre indépendance reste complète et nous n'aurons à nous inspirer que de notre conscience, de notre loyauté et du haut sentiment que nous avons de nos devoirs à l'égard de la grande institution dont nous avons la garde.

## LA GRÈVE GÉNÉRALE

### *et les Syndicats de la Gironde*

*Bordeaux, 5 novembre* — La fédération des syndicats ouvriers de la Gironde, dans une importante réunion tenue à la Bourse du Travail, a voté l'ordre du jour suivant

« Les ouvriers de toutes corporations, réunis au nombre de mille à la Bourse du travail, après avoir entendu divers orateurs préconisant la grève générale seul moyen au pouvoir du prolétariat pour s'émanciper, s'engagent à faire tous leurs efforts pour seconder les mineurs par un mouvement d'ensemble qui jettera bas la société capitaliste ».

# Faits Divers

## *HORS RÉGION*

### Un inspecteur de police voleur

*Toulouse, 6 novembre* — Voici les détails qui donne la *Dépêche*, de Toulouse, sur les agissements de l'inspecteur de police Mouné, récemment révoqué :

L'ex-inspecteur de la police municipale a trouvé le moyen grâce à la confiance qu'il avait su inspirer, de s'approprier des sommes qui lui étaient remises pour les services payés des agents ; ses doigts s'égaraient volontiers dans la caisse de retraites de ses subordonnés et surtout — c'est le fait le plus grave peut-être à retenir contre lui — dans les porte-monnaie que de naïfs citoyens croyaient devoir, après les avoir trouvés, rapporter au bureau des épaves.

Cétaient bien des épaves en effet, puisque les malheurs possesseurs de porte-monnaie égarés ne trouvaient que le contenant et jamais le contenu.

Ce singulier fonctionnaire a pris la fuite.

### Explosion d'un dépôt de poudre

**Cinq victimes**

Coutances, 6 novembre. — Hier soir, à sept heures vingt, le dépôt de poudre a fait explosion, rue d'Harcourt, chez M. Julien, débitant de tabac.

Il y a 5 victimes, la maîtresse de la maison, sa fille, sa bonne et Mlles Delaunay; Mlle Julien et sa bonne sont moins grièvement blessées que Mme Julien, dont l'état est grave et que l'on a retirée de dessous les décombres.

Les dégâts sont nombreux dans tout le quartier. Une maison voisine de celle où s'est produite l'explosion, a dû être étayée.

### ENLÈVEMENT D'UNE JEUNE FILLE

**Lubrique exploit de bourgeois**

Anvers, 6 novembre. — Un enlèvement aussi audacieux que dramatique a eu lieu, hier soir, à Borgerhout. Vers 9 heures, Mlle Marie X..., appartenant à une des plus riches familles d'Anvers, regagnait sa demeure, rue Longue. Arrivée au coin de la rue des Boulangers, elle fut soudain entourée par cinq individus qui la bâillonnèrent et la jetèrent dans un fiacre. Cela se passait à quelques pas de la maison de Mlle X.

Au un endroit écarté, situé à proximité de l'usine à gaz, les cinq individus, qui eux aussi appartiennent à de bourgeoises familles, firent arrêter la voiture, ligotèrent la jeune fille et la violèrent tour à tour.

Revenue à elle, Mlle X... a reconnu tous ses agresseurs, dont elle a donné le signalement à la police.

Deux des criminels ont été arrêtés ce matin. On est sur la trace des autres coupables.

### Horrible drame de la folie

**Une femme tuée à coups de hache**

Bruxelles, 6 novembre — Un drame horrible s'est déroulé aujourd'hui dans la paisible commune d'Alken, située entre Hasselt et St-Trond.

Un cultivateur, nommé G..., qui avait, durant la journée, vaqué comme d'habitude à ses occupations devint subitement fou. Le soir, on le vit parcourir, en chemise, les rues du village, hurlant comme un possédé et ameutant les passants auxquels il déclarait que deux chemineaux avaient assassiné sa femme et tenté de l'assassiner lui-même.

La police, avertie, se rendit immédiatement chez G... Là, un affreux spectacle s'offrit aux regards des autorités. La femme de G... gisait étendue dans une mare de sang, la tête presque détachée du tronc. A côté du cadavre se trouvait une hache ensanglantée.

On acquit bientôt la certitude que G... avait, dans un accès de folie, commis cet horrible forfait.

La victime était mère de six enfants et sur le point de donner le jour à un septième.

Le parquet de Hasselt s'est rendu sur les lieux et G... a été immédiatement colloqué.

Ce drame épouvantable a jeté l'émoi dans la petite commune d'Alken et les environs.

### Catastrophe de chemin de fer

TROIS MORTS. — SOIXANTE TREIZE BLESSÉS

*Sofia, 6 novembre* — Une terrible catastrophe a eu lieu hier, vers 7 heures, entre un train de marchandises et un train mixte, à la gare de Orejabania, sur la ligne de Sofia à Badonien.

Les voitures du train mixte ont été littéralement mises en miettes. Trois voyageurs ont été tués et 73 blessés dont trois grièvement.

### Affreux suicide d'une jeune fille

Moulins, 6 novembre. — Une jeune fille de vingt-cinq ans vient de se donner la mort dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Hier soir, en gare de Moulins, on constatait avec effroi que, entre le chasse-pierres et la barre d'écartement d'une locomotive du train de marchandises numéro 4672, arrivé vers six heures et demie, était engagée une jambe de femme désarticulée au genou et revêtue d'un bas noir.

Des recherches furent faites immédiatement dans la direction de Saint-Germain-des-Fossés, d'où venait le train, et vers minuit, des employés découvraient sur la voie, au kilomètre 326, à trois cents mètres environ de la gare de Bessay, distante de Moulins de treize kilomètres, le cadavre affreusement mutilé d'une jeune femme n'ayant plus aucune forme humaine.

A côté de ces lamentables débris gisait, sur le ballast, un fœtus presque à terme.

A ne pas douter, on se trouvait en présence d'un horrible suicide. Bientôt on en eut la certitude. En effet, la police de Moulins, prévenue de la funèbre découverte, ouvrit une enquête qui fit connaître l'identité de la malheureuse.

C'est une nommée Maria Bergerot, âgée de 25 ans, demeurant chez ses parents, 58, avenue d'Orvilliers, à Moulins, où elle exerçait le métier de repasseuse.

La famille de la jeune désespérée n'avait jamais eu à lui reprocher quoi que ce soit au sujet de sa conduite jusqu'au commencement de l'année, mais, vers cette époque, elle s'était aperçue qu'un homme, veuf et père de plusieurs enfants, avait des relations avec Maria Bergerot. Dernièrement encore, celle-ci avait reçu des observations à ce sujet, mais, croyant à la sincérité de l'homme qui lui avait promis le mariage, la jeune fille se laissa entraîner.

Ce n'est que plus tard qu'elle s'aperçut, hélas ! qu'elle avait été trompée et, ne voulant pas déshonorer les siens, la malheureuse préféra se donner la mort dans les circonstances épouvantables que l'on sait.

Les restes informes de la désespérée ont été ramenés aujourd'hui à Moulins.

La douleur des parents si cruellement éprouvés est indicible.

## *DANS LA RÉGION*

### Rouanet et Delesalle à Erre

Dimanche prochain, 10 novembre, aura lieu dans la vaillante commune socialiste d'Erre, près de Somain, une grande conférence socialiste avec le concours des citoyens Gustave Rouanet, député de la Seine, et Edouard Delesalle, ancien adjoint au maire de Lille.

Nul doute que le plus grand succès couronnera cette grande conférence qui aura lieu sous la présidence du maire socialiste Laurent Leleu, ancien mineur.

### Deux Français arrêtés en Allemagne

*(Nouveaux détails)*

Nous avons annoncé hier matin l'arrestation par les autorités militaires de Diedenhofen (Thionville) d'un directeur et d'un ingénieur des ateliers de construction de la Malgrenche.

A la Malgrenche, on se trouvait les ingénieurs Paul Gallet, Jacquemin, directeur, tous deux « Adjoints de construction » de la « Marine ». Tous deux ont été arrêtés. Il est question de M. Henri Thomas, étant, en effet, parti dès les premiers jours en Allemagne pour éluder les sévères poursuites apportées aux affaires de Dreyfus.

Quant à Turgis, qui est engagé en Allemagne et qui vient d'être arrêté avec eux, ce n'est pas celui qui est attaché au service d'espionnage.

### EXPLOSION DE GAZ

#### dans un Commissariat de police A LILLE

Hier soir, vers 8 heures 10, les agents Mullier, Grière, Jean-Baptiste, Bérin Jules et Grimault, qui venaient de prendre leur service, se trouvaient dans la salle du poste du 4e arrondissement, place Jacquart.

L'agent Grière qui, avec Grimault, allait sortir, se dirigea vers le porte-manteau qui se trouve placé près de la porte et donne accès à l'escalier conduisant au bureau du commissaire, quand il perçut un forte odeur de gaz semblant provenir d'un tuyau fixé le long du chambranle de cette porte.

Afin de mieux s'en assurer, il alluma un morceau de papier et en promena la flamme sur le tuyau.

Soudain une violente explosion se produisit et une partie du carrelage où se trouve place le poêle fut soulevée à une hauteur de 30 centimètres.

Un des carreaux d'une fenêtre donnant sur la place volait en éclats qui allèrent tomber dans la cour de la brasserie Vandame, située en face du poste de police.

Les becs de gaz s'éteignirent subitement. La secousse ressentie fut tellement violente que l'agent Mullier qui était assis près du poêle fut brutalement arraché de son siège. Heureusement il n'eut aucun mal et ses collègues furent également épargnés.

Le premier moment d'effroi passé, Grière courut prévenir M. Chauvin, commissaire de permanence, ainsi que M. Le Mazurier, commissaire de police du quartier.

Une enquête fut ouverte pour connaître les causes de l'explosion.

Il est néanmoins établi que la fuite de gaz existait déjà depuis quelques jours et, hier après-midi, la Compagnie continentale du Gaz, sur la demande de M. Le Mazurier, avait envoyé deux ouvriers pour faire des recherches. D'autre part, un ouvrier de la voirie, M. Cattieuw, était venu également, et ayant senti que l'odeur de gaz était plus forte dans la cour, il crut en conclure que la fuite devait se trouver entre le carrelage de la salle et la voûte de la cave.

L'explosion d'hier soir est venue confirmer ses dires. En effet, non seulement le carrelage est fortement soulevé, mais encore la voûte de la cave est très endommagée au même endroit ; une forte crevasse existe également au plafond, produite par un morceau de carreau projeté.

Les dégâts sont purement matériels et n'ont pu encore être évalués.

### Le Crime de Dainville

Le 9 août dernier, dans un fossé longeant la voie ferrée d'Arras à Saint-Pol, était découvert le cadavre de la garde-barrière du passage à niveau de Dainville, la femme Cagniart Anatole, née Célinie Beaurain.

La garde-barrière avait été victime d'un assassinat et son cadavre avait été porté sur la voie ferrée pour faire croire à un accident ou à un suicide.

Malgré les recherches de la gendarmerie et du parquet, on n'est pas encore parvenu à découvrir l'auteur de ce crime, et ce n'est pas faute cependant que par lettres anonymes, le parquet n'ait été mis sur des pistes qu'on a vérifiées et qui n'ont pas donné de résultat tangible.

En sera-t-il de même encore cette fois avec la dénonciation anonyme qui a provoqué avant-hier une nouvelle enquête à Dainville ? Cela paraît probable.

Une femme Berthe née Maria Dewarlincourt, journalière à Dainville, qui avait passé la nuit dans la maison de la garde-barrière, le soir du crime, a fait un récit très détaillé du passage vers 9 heures du soir, devant la maison Cagniart, d'un homme dont elle a donné le signalement, sans toutefois avoir vu, déclare-t-elle, son visage, un homme « gros et court », qui ressemble à X... (Ici un nom que nous tairons jusqu'à plus ample informé !)

Cet X... serait, selon la femme Berthe, revenu vers 11 h. 1/2 du soir, s'assurer si tout était calme à la maison Cagniart, en regardant à l'une des fenêtres donnant sur la cour. A ce moment, la femme Berthe aurait entendu un bruit une sorte de grincement de porte — puis tout serait rentré dans le calme.

Or, le dénonciateur, qu'on suppose être un proche parent de l'homicidée, affirme dans sa lettre que le cadavre de la garde-barrière a été descendu dans la cave de l'habitation, et, détail parfaitement exact et vérifié, la porte de cave de la maison de Cagniart produit un grincement très marqué quand on l'ouvre.

Serait-ce que l'assassin, son coup fait, aurait descendu sa victime dans la cave et serait allé la reprendre le lendemain pour la placer le long de la voie ferrée. Cela n'est pas invraisemblable, mais encore faudrait-il admettre la complicité de certaines personnes qui ont été interrogées lors de la première enquête et qui se sont lavées des soupçons qui planaient sur elles.

## *L'AFFAIRE D'AVION*

UNE LETTRE DE M. POBASSE

M. Pobasse adresse à un de nos confrères d'Arras la lettre suivante qui prouve son impartialité nous la publions :

Nous tenons toutefois remarquer que nous n'avons aucun renseignement sur la source de cette information que sous les réserves d'usage.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez moi de vous remercier de l'hospitalité de vos colonnes pour rétablir entre les renseignements erronés publiés hier, sur mon compte, avec une inexactitude certaine par la presse locale.

Je tiens tout spécialement à dire que ce fait qu'il y a eu, en effet, des pourparlers entre moi et le directeur d'une coopérative, en vue d'affaires avec l'imprimerie Souplart, et ils avaient pas une malencontreuse coïncidence, donné un rendez-vous d'affaires, la veille du jour où le scandale éclata, j'ai pu passer à un certain point de vue, aux yeux du parquet, comme susceptible de posséder des documents de nature à éclairer la victime.

Voilà tout.

Mais le parquet n'a rien trouvé chez moi et, par suite, rien ne m'a été reproché.

Je n'ai été, en aucune façon, contrairement aux assertions des journaux, mêlé à l'affaire du gaz. Je n'ai été entendu seulement, à titre de renseignement, par M. le juge d'instruction d'Arras.

Ma bonne foi est indiscutable et j'ai lieu de me plaindre de la légèreté avec laquelle la presse s'est mêlée de cause et transforme en indice un fait qui ne le concerne ; bien, dans un simple intérêt de reportage.

### Une grève à Roncq

EXPLOITATION PATRONALE

Une grève vient d'éclater à Roncq, chez M. Alphonse Delahousse fils, fabricant de toile, rue de la Bisbergues.

Il y a emploie vingt-trois ouvriers, vingt ont quitté le travail.

La cause de cette grève n'est pas banale. Sur le produit de leur salaire hebdomadaire, les ouvriers subissent une retenue de un franc. Ce n'est pas sous forme d'amende ; ce n'est pas non plus sous le prétexte de nettoyage ou d'entretien d'un matériel qui fait la fortune du patron. Ces iniquités se sont déjà vues ; elles sont monnaie courante dans l'exploitation des prolétaires par leurs employeurs.

M. Delahousse met à tirer profit de ses ouvriers des formes moins surannées. Il n'est pas, du reste, seulement un industriel ; il est en même temps bon commerçant.

Bon père aussi pour ses ouvriers. Car c'est dans leur intérêt qu'il retient sur leur gain légitime — et probablement dérisoire — un franc par semaine.

Les ouvriers, chacun sait ça, n'ont pas d'ordre, d'économie, la science de l'achat à bon compte. M. Delahousse constitue à ses ouvriers, au moyen de ces versements obligatoires, un fond de réserve.

Quand le pécule a grossi, les ouvriers peuvent acheter certains objets, nécessaires à l'existence, que lui-même, M. Delahousse, leur vend.

Il n'est pas de petits bénéfices ! Et ce patron s'entend comme pas un à faire « suer » le pauvre monde.

Il ne serait pas le seul, du reste, dans notre région. D'autres établissements emploient les mêmes procédés. Plusieurs patrons de Roncq exploitent leurs ouvriers dans leur travail, dans leur nourriture, dans leur habillement.

Les exploités ont le droit de trouver qu'en vérité c'est trop. Jamais grève ne fut plus légitime. Les ouvriers ont le droit de toucher leur salaire intégral, et de porter leur argent où bon leur semble.

Ceux de M. Delahousse auront gain de cause devant la justice et devant l'opinion.

Jean DARY

# Tribune Socialiste

### PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

CONSEIL FEDERAL

Réunion du Conseil Fédéral vendredi 8 novembre, à deux heures précises salle de la Taverne, 3, rue de Valenciennes, à Douai.

Ordre du jour : Le Congrès d'Aniche — Rédaction de l'ordre du jour des travaux — Questions financières. — Désignation des rapporteurs pour le Congrès du 24 novembre — Cartes et timbres — Questions très importantes.

Présence indispensable des membres du Conseil Fédéral ou de leurs suppléants.

*Avis important.* — Les sections et groupes sont priés de faire parvenir au secrétariat le texte des résolutions qu'ils désirent voir inscrites à l'ordre du jour du Congrès, pour le lundi 11 novembre, au plus tard.

Les camarades d'Aniche qui font partie de la commission d'organisation du Congrès sont instamment priés d'assister à la réunion de vendredi.

CARTES ET TIMBRES

Les secrétaires de groupes qui n'ont pas encore retiré leurs cartes et timbres sont invités à le faire immédiatement, le nombre de délégués au Congrès étant basé sur le nombre de cartes délivrées.

*Le Secrétaire général,*
Maurice MONIER.

# Dernière Heure

## Le Conflit Franco-Turc

L'ESCADRE DANS LES EAUX TURQUES

*Athènes, 6 novembre.* — Le ministre des affaires étrangères a reçu cette nuit du consul de Grèce à Mitylène la dépêche suivante datée du 5 novembre : « 3 heures soir : « Quatre navires français sont entrés dans le port sans faire les saluts d'usage à la terre. Les troupes n'ont pas débarqué. »

L'escadre grecque a quitté Smyrne se rendant à Samos d'où elle rentrera au Pirée.

Deux cuirassés français stationnent à Kerasiri, en face du Pirée.

D'autre part, on mande de Syra, à 8 heures du soir, que l'escadre française est venue mouiller dans ce port.

UNE DÉPÊCHE DE L'AMIRAL CAILLARD

*Paris, 6 novembre.* — M. de Lanessan s'est entretenu longuement cet après midi avec M. Constans.

Le ministre de la marine a reçu ce soir, à 6 heures, un télégramme, daté de la matinée, envoyé par l'amiral Caillard qui annonce que l'escadre est toujours devant Mitylène. Il n'a encore opéré aucun débarquement. La mer étant d'ailleurs très mauvaise.

UNE NOTE DE LA PORTE

*Londres, 6 novembre.* — On mande de Constantinople, 6 novembre, 3 heures 20 du soir (dépêche retardée par la Censure) :

« La Porte a adressé hier au soir, à M. Bapst une note contenant des traites mensuelles sur les douanes pour paiement des créances Lorando et Tubini et donnant également connaissance de certaines dispositions relatives à l'affaire des quais de Constantinople et au raclat des marais d'Aïdé Bazar. M. Bapst a transmis la note à Paris. »

LES INTENTIONS DE LA FRANCE

On mande de Washington à l'*Exchange Télégraph* :

« M. Cambon, ambassadeur de France, vient d'annoncer à M. Hay, secrétaire d'Etat, que le gouvernement Français n'a nullement l'intention de s'emparer de Mitylène, mais simplement d'obtenir les sommes suffisantes pour donner satisfaction aux protégés Français. »

### GRÈVE DE TYPOS

*Nancy, 6 novembre.* — A peine la grève des cordonniers de Nancy est-elle terminée qu'une nouvelle grève éclate. Ce sont les ouvriers typographes de la maison Berger-Levrault, qui demandent à être payés désormais au calibrage, c'est-à-dire suivant le nombre de lettres quelconque entrant dans une ligne et non plus au mule de n ; ils demandent aussi cinq centimes par heure d'augmentation pour les ouvriers « en conscience », c'est-à-dire travaillant à la journée.

Dans toutes les imprimeries de Nancy, les typographes ont présenté des revendications analogues à celles soumises à M. Berger-Levrault, mais le travail n'a pas cessé dans ces imprimeries.

### Dix-huit usines fermées

DISETTE DE CHARBON

*New-York, 6 novembre.* — Dans le district de Pittsburg, dix-huit hauts-fourneaux ont été éteints faute de combustible pour les alimenter.

Il est probable que devant l'insuffisance des transports, plusieurs importants établissements industriels vont être obligés de fermer leurs portes.

### La grève des vanniers

VICTOIRE OUVRIERE

*Hyères, 6 novembre.* — Les vanniers grévistes ayant refusé de répondre aux appels à la conciliation faits par le maire et le juge de paix, les patrons ont fini par accepter leurs revendications.

La grève est ainsi terminée.

---

FEUILLETON DU 8 NOVEMBRE — N° 22

# BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

*Georges MALDAGUE*

PREMIERE PARTIE

VII

La veuve s'arrêta.

Mais presqu'aussitôt elle reprit :

— Je vais essayer de vous sauver de la mort, ne comprenez-vous point qu'il faut vous y prêter ? Si, quand il arrivera tout est fini, peut-être... pourra-t-on l'induire en erreur. du moins jusqu'à demain, le temps de le préparer, de l'armer contre lui-même. Car ce que je ne veux pas surtout, entends-tu, infâme ? Ce que je ne veux pas c'est que l'émotion le tue, mon malheureux enfant... qui revient de là-bas, beaucoup plus malade qu'il ne le dit, puisqu'il a été forcé de s'arrêter avant d'atteindre le but.

Tandis qu'elle achevait de parler, le figure de Mme Dalbert s'amollissait.

Deux larmes énormes coulaient sur ses joues de cire

On sentait que cette femme souffrait pour tout ce que son fils allait souffrir.

On devinait qu'elle eût donné son sang, — comme on devinait qu'elle se fût portée à toutes les extrémités — afin de lui éviter le choc terrible qui allait l'atteindre.

Ce qu'il adviendrait, elle n'en savait rien...

Mais ce qu'elle voulait, ce qui lui semblait possible, c'est que cet acte monstrueux, cette naissance d'un enfant qui n'était pas le sien, fût accomplie avant son arrivée...

C'est que cet enfant, cette preuve vivante de ce qu'elle appelait un crime, ne fût pas là pour lui rendre le désespoir plus odieux, pour surexciter une indignation, susceptible, dans l'état de santé où elle craignait qu'il revint, de lui être funeste.

De l'épouse infidèle, elle se souciait peu.

Le mari outragé agirait comme il l'entendrait dans la suite.

Car alors même que, par un concours de circonstances qui ne se produirait point, la vérité resterait cachée aux yeux de Gaston, elle la lui dirait, elle, un jour, quand il serait assez fort pour la supporter, après l'avoir préparé à recevoir le coup, qu'elle craignait tant aujourd'hui de lui porter.

Il fallait séparer la vie de son fils de la vie de cette femme, il fallait qu'il la répudiât à jamais.

D'autres scandales, avec elle, surviendraient certainement.

Il en prendrait prétexte pour demander une séparation, qui, un jour, quand cette loi qui n'était pas encore votée, serait établie, se changerait en divorce, et lui permettrait de se refaire un intérieur.

Sans rien savoir, sans rien prévoir même de ce qu'il adviendrait aujourd'hui, telle était l'espérance qui traversait le cerveau de cette mère, voulant à tout prix sauver son fils.

Il n'était que cinq heures du soir.

Gaston arriverait en gare de Paris vers les onze heures et demie ou minuit

Pour peu que le train eût du retard, ce qui est généralement, il ne serait pas à la maison avant une heure ou une heure et demie du matin.

D'ici là...

Mme Dalbert enleva le châle long de cachemire noire, son vêtement habituel, défit son chapeau et dit à la vieille bonne :

— Mets-toi à l'aise, Yvonne ; essuie partout le plus gros de la poussière... apporte de l'ordre autant que tu le pourras... Que la première chose qui *le* frappe ne soit pas cette maison en désarroi... Mais auparavant va aux provisions... Tu m'as accompagnée assez souvent à Paris pour ne pas être embarrassée... Tu achèteras une volaille pour le pot-au-feu... Cela nous fera du bouillon léger, pour *lui*...

Elle n'acheva point :

— « Et pour *elle*. »

Mais ses yeux se tournèrent vers le lit, pendant qu'un souffle de haine la surexcitait encore, contractant son visage et allumant ses prunelles.

Yvonne se tenait comme tout à l'heure, dans l'embrasure de la porte, la bouche serrée, un pli dur barrant son front têtu, les bras pendants, les poings crispés.

Sa maîtresse reprit, brusque presque brutale :

— Tu m'entends ? Viens !

Elle passa devant elle, en l'entraînant par un bras.

Et dans la pièce voisine, à voix basse

— Tu n'as rien à faire, rien à dire, toi ! tu n'as qu'à m'écouter à m'obéir ! Prends garde ! que rien ne vienne de toi, tu gâterais tout ! Ce qu'il te faut comprendre, c'est que ce n'est que pour lui, pour lui seul que je travaille. Jure-moi sur sa tête, à notre pauvre enfant, que tu m'obéiras sans un mot !

— Je jure ! fit la Bretonne ; mais cette gueuse, est-ce que nous ne devrions pas la laisser là comme une bête ; eh ! si elle pouvait y passer.

— D'autres viendraient... elle ne mourrait pas ! et il éclaterait, ce scandale que, pour mon fils, je veux cacher !... Ne le veux-tu donc pas, toi ?... pour lui !

— Si... pour *lui*, tout !

— C'est bien juré ?

— Sur sa tête !

— Alors, dépêche-toi !... Si la concierge t'interroge, te demande si on a besoin d'elle, dis-lui que non... Il faut que tout soit en ordre en un clin d'œil ...

Mme Dalbert s'arrêta.

Une plainte arrivait jusqu'aux deux femmes.

— Vite ! répéta-t-elle.

Et elle rentra dans la chambre, refermant les persiennes, la fenêtre, se demandant si cette pièce ne donnait pas contre l'appartement voisin.

Mais au bout de la chambre il y en avait une utre plus petite, installée en cabinet de toilette avec un lit au fond.

Elle se trouvait donc prise entre ce cabinet et la salle à manger.

Les voisins pouraient entendre des cris, des plaintes, non.

Et Mme Dalbert savait, à l'indigne épouse de son malheureux fils, autant de résistance physique qu'elle avait de force pour le mal.

En effet, Olympe devait montrer pendant les heures qui suivirent un de ces courages que certaines femmes, mues par telle ou telle raison grave, arrivent à déployer pendant cette passe de suppliciée qu'il leur faut traverser, avant de presser entre leurs bras défaillants l'être qu'elles ont conçu.

Dans le cerveau troublé de celle-ci, impuissante, incapable de lutter, il n'y eut plus bientôt qu'une volonté échapper à la juste fureur de son mari.

Plus fort que tout, l'instinct de la conservation paria chez elle.

S'il n'annihila point l'instinct maternel, il l'endormit assez pour que l'idée de l'enfant ne l'obsédât plus.

La souffrance engourdit les facultés les plus vives.

Tout chavire dans la torture ; le cœur sombre avec le cerveau.

La maîtres